

COALITION

pour le contrôle des armes / for Gun Control

www.controledesarmes.ca

Le registre des armes à feu : Mythes et faits

« Les fusils à canard sont sans danger »

Toutes les armes à feu sont létales, procéder à leur enregistrement (une seule fois) est une « tracasserie administrative » qui sauve des vies.

- La majorité des décès par armes à feu au pays est commise avec des armes d'épaule (carabines et fusils de chasse), qui sont des armes sans restriction.
- Ce type d'armes à feu est le plus susceptible d'être utilisé dans les cas de violence conjugale, de suicide et de meurtre de policiers.
- Entre les mauvaises mains, les armes d'épaule sont aussi meurtrières que les armes de poing.
- **6.9 millions d'armes à feu « sans restriction »** sont présentement **enregistrées**¹. Cette catégorie d'armes inclut les carabines et fusil tels que le puissant Ruger Mini 14, utilisé lors de la tuerie de l'École Polytechnique, ainsi que des fusils de tireur d'élite, dont certains de calibre .50.
- En temps normal, les nouvelles armes à feu sont enregistrées sur le lieu d'achat et les **frais d'enregistrement ont été exemptés**. Une fois enregistrée, l'arme à feu n'a pas à être réenregistrée à moins d'être vendue ou donnée à une tierce personne.
- Dans des communautés telles que Surrey, Ottawa et la région de York, deux fois sur une, les armes récupérées sur les scènes de crime sont des armes d'épaule (par rapport aux armes de poing).

¹ GRC, Faits et chiffres - Oct-Déc. 2010, 29 mars 2011.

« Le crime armé est un enjeu de grande ville »

Bien que le contrôle des armes ne soit pas une panacée, il réduit le risque que des armes à feu soient mal utilisées.

- La violence par armes à feu prend plusieurs formes. Les homicides et les crimes commis par des gangs représentent un élément parmi une multitude d'enjeux associés avec une mauvaise utilisation des armes à feu, telle que la violence conjugale et le suicide.
- Les crimes commis par des gangs en milieux urbains sont souvent rapportés dans les médias, pourtant la réalité est que, en raison de plus hauts taux de possession en régions, les taux de décès et blessures par armes à feu y sont plus élevés.
- Les armes à feu légalement acquises sont souvent détournées vers des marchés illicites, lorsque volées ou vendues illégalement. L'enregistrement responsabilise les propriétaires par rapport à leurs armes à feu.

« Ça pénalise les propriétaires d'armes à feu en régions pour des problèmes de ville »

L'enregistrement des armes à feu n'empêche en rien aux propriétaires en règle d'utiliser leurs armes pour des fins légitimes.

- C'est en régions qu'il y a le plus de décès et blessures par armes à feu. Entre 2001 et 2005, le taux moyen national de décès par armes à feu était de **2,5 pour 100 000**. Pour cette même période, les territoires du Nord avaient des taux considérablement plus élevés que la moyenne – **Nunavut 19,76; Territoires du Nord-Ouest 8,6; Yukon 7,84** – ainsi que les provinces de l'Ouest et celles avec des populations rurales plus importantes – **Nouveau Brunswick 4,08; Saskatchewan 3,67; Alberta 3,52; Nouvelle-Écosse 3,34; Manitoba 3; Québec 2,86** (par 100 000).²
- Par habitant, la violence conjugale, les suicides et les homicides de policiers avec des armes à feu sont plus fréquents en régions.
- Les femmes victimes de violence conjugale en régions subissent des menaces et des actes d'intimidation perpétrés avec des armes à feu. Les femmes sont plus susceptibles d'exprimer un souci pour leur sécurité lorsque les propriétaires ne possèdent pas de permis ou que leurs armes à feu ne sont pas enregistrées ou entreposées de manière sécuritaire.
- Contrairement à l'immatriculation des animaux ou des voitures qui se fait sur une base annuelle, les **armes à feu ne sont enregistrées qu'une seule fois** au nom de leur propriétaire. Les frais ont été exemptés.

² Statistiques Canada, Liste sommaire des causes (2000-2005). Ottawa (ON): Statistique Canada. Produit n° 84F0209XIE

« C'est inutile, les armes de poing sont enregistrées depuis 30 ans, mais sont toujours utilisées pour commettre des crimes »

Aucune loi ne prévient entièrement le crime, mais les données témoignent de l'efficacité de nos contrôles sur les armes à feu.

- Le taux de violence par armes de poing au Canada est considérablement plus bas qu'aux États-Unis, témoignant de l'efficacité de notre programme pour contrôler ces armes.
- Les taux d'homicides sans armes à feu aux É-U sont à peine plus hauts (**1,3 fois**) qu'au Canada tandis que les taux d'homicides par armes de poing sont beaucoup plus élevés (**7,3 fois**).³
- Au moins la moitié des armes de poing récupérées sur des scènes de crime proviennent des É-U, en raison du fait qu'il n'y a pas de contrôles efficaces.
- Le fait que le gouvernement NE propose PAS d'éliminer l'enregistrement des armes de poing suggère qu'il est utile et efficace.

³ Statistique Canada, L'homicide au Canada, 2009, Juristat Vol. 30, No. 3, octobre 2010.; U.S. Department of Justice. (2010) 2009 Crime statistics, Expanded Homicide Data. FBI.

Fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, la Coalition pour le contrôle des armes a pour but de réduire les décès, les blessures et le crime par arme à feu. Nous sommes appuyés par plus de 300 organismes œuvrant en prévention du crime et des blessures, en santé et sécurité publique et des femmes, et en défense des droits des victimes, dont l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des médecins d'urgence, le Congrès du travail du Canada, TCA-CAW, le groupe Poly se souvient, le comité sur le contrôle des armes du collège Dawson ainsi que plusieurs autres organismes locaux et provinciaux, qui unissent leur voix pour s'opposer à toute tentative d'affaiblir la Loi sur les armes à feu.

Twitter: cgcmontreal • www.controledesarmes • Courriel: cgcmontreal@gmail.com • Tél.: 514.528.2360

Le registre des armes à feu : Mythes et faits

« *Le registre des armes à feu est coûteux* »

Le système est déjà en place, les coûts d'opération sont minimes.

- Selon la Vérificatrice générale, la mise sur pied du Programme canadien des armes à feu a coûté 1 milliard de dollars sur une période de 10 ans.⁴ Il s'agit d'un coût fixe, l'argent a déjà été dépensé.
- La majorité des coûts pour la mise sur pied du programme était pour l'émission de permis pour 2 millions de propriétaires d'armes à feu et pour le processus de vérification des antécédents (afin d'évaluer les facteurs de risques).
- **6,9 millions de carabines et de fusils de chasse** ont été enregistrés. L'enregistrement est **une procédure unique**.
- Selon la GRC, l'abolition du registre des armes d'épaule représenterait une épargne de **1,5 à 4 millions** de dollars par an.⁵ Ces coûts sont minimes par rapport aux coûts entraînés par les décès et blessures par armes à feu, évalués à **6,6 milliards** par an en 1995.⁶ Selon l'Annuaire sur les armes légères de 2006, la réduction des décès et des blessures par armes à feu au pays depuis l'entrée en vigueur de contrôles plus stricts sur les armes à feu correspond à des économies de **1,4 milliard** de dollars canadiens par an.⁷
- Depuis 2006, le gouvernement exempte les frais associés au renouvellement de permis, ce qui représente une perte de revenu estimée à **21 millions** de dollars annuellement.⁸

⁴ SECU témoignage, 27 mai 2010, disponible en ligne: <http://bit.ly/h3yV95>

⁵ Galloway, G. *Cost of long-gun registry a fraction of what Tories claim, report shows*, Globe and Mail, 21 novembre 2010. <http://bit.ly/ec3Gev>

⁶ Miller, T. et Cohen, M. *Costs of Gunshot and Cut/Stab Wounds in the United States, with some Canadian Comparisons*. *Accid Anal Prev* 1997; 29 (3): 329-41

⁷ Institut de hautes études internationales et du développement. *Annuaire sur les armes légères*, 2006. Oxford University Press, USA (3 août 2006).

⁸ de Grandpré, Hugo. *Permis d'armes à feu: 100 millions de moins dans les coffres d'Ottawa*, La Presse Affaire, 23 mars 2011.

« *Le contrôle des armes ne fonctionne pas* »

Les données montrent que des lois plus strictes sur les armes à feu ont contribué à réduire la violence par armes à feu.

- Le nombre et les taux d'homicides, de suicides et d'accidents par armes à feu ont **chuté** avec la mise en œuvre de contrôles plus stricts sur les armes à feu.
- Le taux d'homicides par armes d'épaule a diminué de 62% depuis 1995.⁹ Les homicides par armes de poing sont demeurés relativement stables en raison du fait que la majorité des armes de poing sont trafiquées/illégales et donc les contrôles nationaux n'ont pas la même portée sur ce type d'armes.
- Lorsque les contrôles sur les carabines et fusils de chasse ont été renforcés en 1995, **1225** Canadien(ne)s ont été tués avec des armes à feu; en 2007, il y a eu **723 décès** par armes à feu.¹⁰
- L'Institut national de santé publique du Québec a conclu que la mise en œuvre de la Loi sur les armes à feu a entraîné une réduction de 50 homicides et de 250 suicides par arme à feu par année au Canada — sans effet de déplacement tactique.¹¹
- Les expert(e)s en santé et en sécurité publique appuient le registre des armes à feu.

⁹ Statistique Canada, "L'homicide au Canada, 2009," *Juristat* Vol. 30, No.3, octobre 2010.

¹⁰ Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," janvier 2006; Statistique Canada, Liste sommaire des causes (2007).

¹¹ INSPQ, Mémoire déposé au SECU sur le projet de loi C-391 (mai 2010).

« *Le registre est un échec, il y a eu une autre fusillade* »

Aucune loi ne peut entièrement prévenir les tragédies, mais les données témoignent de la fonctionnalité du contrôle des armes à feu.

- La prévention est difficile à évaluer ou à mesurer, mais cela ne signifie pas qu'elle ne fonctionne pas.
- En 2010, **574** permis d'armes à feu ont été refusés et **2035** ont été révoqués pour des raisons de sécurité publique.¹²
- Le registre des armes à feu n'a jamais tué personne, mais l'abolir pourrait avoir une telle conséquence.

¹² GRC. Faits et chiffres - Oct-Déc. 2010, 29 mars 2011.

« *Les criminels n'enregistrent pas leurs armes à feu* »

Des contrôles stricts sur les armes à feu légales réduisent les chances qu'elles ne se retrouvent entre de mauvaises mains.

- L'émission de permis à des propriétaires et l'enregistrement de toutes les armes à feu réduisent les chances que des armes se retrouvent entre les mains de personnes dangereuses ou suicidaires.
- Toutes les armes à feu illicites sont d'abord des armes légales. Le contrôle des armes légales est essentiel afin de prévenir leur détournement et pour juguler le trafic illégal. Presque **3000** armes à feu sont volées chaque année au Canada et se retrouvent ainsi entre les mains de criminels.
- Seulement une fraction des armes à feu utilisées pour commettre des crimes sont récupérées. Parmi celles qui sont retracées, environ la moitié des armes d'épaule utilisées dans des homicides sont enregistrées.
- Le fait que des armes à feu enregistrées ne soient pas souvent utilisées dans des crimes suggère que le système fonctionne – les armes légales sont principalement utilisées à des fins légitimes et par des propriétaires en règle.

« *Le registre est inutile et erroné* »

Les policier(e)s affirment que le registre des armes à feu est utile et qu'il est essentiel à leur travail.

- Bien que les amnisties consécutives accordées par le gouvernement conservateur ont nui au système, la majorité des citoyen(ne)s ont renouvelé leur permis et enregistré leurs armes à feu.
- Bien que l'information contenue dans le registre ne soit pas parfaite, les policier(e)s ont affirmé qu'il était mieux pour eux d'avoir plus que pas assez d'information à leur disposition. La banque de données sur l'ADN ne contient pas de l'information sur tou(te)s les citoyen(ne)s, pourtant elle est régulièrement utilisée dans le cadre d'enquêtes criminelles.
- Plusieurs crimes notoires ont été résolus grâce au contrôle des armes à feu au pays.
- Les policier(e)s consultant le Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED) **14 000** fois par jour.¹³
- L'information contenue dans le registre des armes est aussi utilisée, par exemple, par des expert(e)s en santé publique lorsqu'ils envisagent de libérer des patients suicidaires ou victimes de violence conjugale, et afin de faire respecter les ordonnances d'interdiction.

¹³ GRC. Faits et chiffres - Oct-Déc. 2010, 29 mars 2011.